

# CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CONCOURS DE MASQUES

1. Porter un déguisement carnavalesque, un masque et/ou un grimage
2. Représenter un thème défini
3. Choisir l'une des catégories ci-après :
  - a. recherche (basée sur l'originalité du thème et du costume notamment)
  - b. animation (basée sur le côté animation sur scène et dans la salle)
4. Inscription jusqu'à 22h00 dernier délai
5. Se présenter dès 21h45 sur demande des animateurs
6. Dernière présentation sur scène : 23h00
7. Il n'est pas possible de changer de catégories en cours de soirée ou après inscription
8. Les enfants en âge de scolarité seront éliminés du concours